ral a tiré un coup de revolver et blessé par méprise son frère. On redoute des désordres.

A Madrid, le seul épisode intéressant de la lutte est la candidature du marquis Cabrinana, le promoteur de la campagne contre les scandales municipaux.

ROUBAIX AUX COLONIES

Nous avons constaté avec une vive satisfaction que M. Pinloche, savant d'une érudition profonde et orateur distingué, avait, dans sa très brillante conférence au Cercle Polyglotte de notre ville, choisi comme sujet : « Roubaix aux Colonies. »

Il a constaté, comme nous, que notre infériorité commerciale était due surtout à notre ignorance des langues étrangères. Cette ignorance est le résultat de notre peu de goût à nous déplacer pour aller apprendre ces langues dans les pays mêmes où on les parle.

Il a dit, comme nous aussi, que les écoles, les cours, étaient bons pour commencer, pour balbutier ces langues, mais insuffisants pour les connaître à fond et les parler couramment — et tout cela est vrai, malheureusement trop vrai : seulement voilà, personne ne bouge ! Nous ressemblons à ces choristes qui chantent pendant dix minutes devant la boîte du souffleur : *Marchons ! Courons !* tout en restant immobiles ! Et si, grâce à notre inertie, nous subissons des échecs commerciaux, nous pourrons dire comme les gens du Midi, mais avec une variante : Ah ! si le Nord s'était levé !

Nous parlons, nous écrivons, nous nous agitons beaucoup, tout le monde des affaires dit avec conviction que nous avons raison, que c'est reel; quel est le résultat de toute cette agitation ? Le résultat ? Malheureusement il est nul. Nous continuons comme auparavant à nous tourner les pouces en attendant les événements: faute d'une centaine de mille francs, nous laissons Roubaix s'anémier de plus en plus.

Cependant, lorsqu'il y a pareille unanimité de sentiment, on pourrait espérer que la mise en exécution va suivre de très près le projet; c'est une erreur, rien ne vient, car personne ne vient en prendre l'initiative.

Et pourtant, il faudrait bien peu d'efforts pour faire aboutir cette œuvre nationale ; que quelques personnalités roubaisiennes veuillent bien se mettre à la tête *de ce mouvement*, il n'en faudra pas davantage pour que cela fasse comme une traînée de poudre, chacun voudra apporter sa pierre à l'édifice et ce qui paraît une utopie deviendra une réalité — la *Coloniale* sera fondée; les membres fondateurs auront attaché leurs noms pour toujours à cette entreprise si patriotique.

Allons ! il s'agit de notre cher Roubaix, de son avenir et de sa *prospérité*...

— Qui commencera ?

SALVADOR SCHILLER.

Le service des Eaux de Roubaix-Tourcoing

On nous communique les observations suivantes sur le règlement du service municipal des Eaux présentées par la Société industrielle et commerciale de Roubaix :

Le règlement du service municipal des Eaux de Roubaix et de Tourcoing avait, dès les premiers temps de son application, soulevé les critiques et les plaintes les plus légitimes; aussi ne tarda-t-il pas à être modifié... dans le sens de l'aggravation et de manière à mettre l'abonné à la merci absolue du service. Il y a là une situation vexatoire pour les particuliers, intolérable pour l'industrie, contre laquelle les défenseurs naturels des *intérêts publics ou privés ont le devoir de protester;* c'est pourquoi la Société industrielle et commerciale de Roubaix a institué une commission spéciale dont voici les observations, bornées, du reste, aux points essentiels.

***

L'article 2 qui résume à lui seul toute l'économie du système est ainsi conçu :

« Article 2 du règlement. — L'autorisation de puiser l'eau à une conduite publique par un branchement particulier n'est donnée qu'à titre précaire et ne met à la charge des administrations municipales aucune obligation, aucune responsabilité quelconque. Nul ne pourra réclamer une indemnité en cas d'insuffisance de la distribution, d'interruption du service, de mauvaise qualité des eaux ou de la fermeture de son robinet.

» Le propriétaire d'un branchement est exclusivement responsable envers les tiers de tous dommages auxquels l'établissement ou l'existence dudit branchement pourrait donner lieu.

» A fortiori, il ne peut *réclamer des villes* aucune indemnité pour les dommages qui se produiraient chez lui et qui auraient pour cause une fuite survenue à son *branchement.* »

Celui ou ceux qui ont rédigé cet article n'ont usé d'aucun artifice, il faut leur rendre cette justice, pour déguiser ou même pour atténuer leur pensée, et les quelques lignes que nous venons de transcrire pourraient se résumer et se traduire très fidèlement dans cette formule :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

Le ou les rédacteurs dudit article se sont figuré qu'étant détenteurs d'une partie de la puissance publique il leur suffisait d'exprimer leur volonté en y joignant une série de prescriptions destinées à annihiler par avance des protestations tellement naturelles qu'ils les prévoyaient eux-mêmes en essayant de les étouffer avant qu'elles ne se soient produites.

Malheureusement pour eux et fort heureusement pour les contribuables ou plutôt pour les clients — car il s'agit, dans l'espèce, de *fournisseurs qui semblent prendre* à tâche de persécuter et d'écarter leurs clients, — les administrations municipales et leurs chefs de service ne sont pas encore en situation de créer le droit ni de se substituer à la loi; or le droit public et les lois en vigueur sont manifestement violés par le règlement des eaux.

C'est ainsi que la jurisprudence établie, d'accord en cela avec les principes de l'équité la plus élémentaire, proteste contre l'immunité que le service des eaux a cru pouvoir s'octroyer par le texte de l'article 2. La chose a *été jugée en matière* de transport par chemin de fer dans des conditions tout à fait analogues; les compagnies, elles aussi, ont pris soin d'inscrire dans leurs contrats cette clause d'irresponsabilité que prétend se ménager le service des eaux, mais, devant les tribunaux, cette clause n'affranchit pas le transporteur de la responsabilité de ses fautes personnelles. Il en sera de même pour le service des eaux qui s'en apercevra sûrement à la première occasion.

Pour ce qui est de la fermeture du robinet, la stipulation est, en soi, licite et l'on conçoit parfaitement que la concession d'eau par l'administration soit considérée comme précaire et révocable dans le but d'assurer la conservation ou la meilleure utilisation possible du domaine public, mais la même clause devient nulle, comme contraire à l'ordre public, dès qu'elle est invoquée pour satisfaire les caprices ou les vexations des municipalités ou de ses agents. C'est là un point *fondamental* sur lequel il importe grandement aux municipalités d'attirer l'attention des chefs de service qui, faute de faire la distinction nécessaire et emportés par le dédain traditionnel de cette classe de fonctionnaires pour le public croient pouvoir absolument compter sur un texte qui, à la vérité, paraît formel, et sont tout naturellement enclins à engager ou à provoquer des instances dont les villes porteront fatalement la responsabilité morale et pécuniaire.

L'art. 2 ne se borne pas à décliner toute responsabilité pour les villes, il charge encore l'abonné de la responsabilité envers les tiers pour les dommages auxquels pourrait donner lieu le branchement établi par le service. On ne saurait imaginer rien de plus exorbitant, aussi n'y a-t-il aucun doute sur l'illégalité d'une pareille disposition.

Il y a un an environ, le tribunal civil de la Seine était appelé à interpréter un règlement sur lequel semble copié celui du service municipal de Roubaix-Tourcoing, et, sans entrer dans l'exposé des faits de la cause, nous transcrirons simplement quelques considérants et le dispositif suffisamment explicites par eux-mêmes :

» Attendu que le branchement dont le mauvais état a causé les dommages signalés par l'expert est la propriété de la dame Augustin ; que d'après le contrat d'abonnement passé entre cette dernière et la Compagnie, c'est aux frais de la dame Augustin qu'il a été construit et qu'il doit être entretenu; mais qu'il convient d'observer que la Compagnie des Eaux de la banlieue s'est expressément réservé le droit exclusif d'exécuter par les ouvriers de son choix les travaux de branchement sur la conduite publique jusqu'au parement intérieur de la clôture sur rue; que, d'ailleurs, aux termes de la police sus visée, les abonnés ne peuvent s'opposer aux travaux d'entretien et de réparation à leurs frais, des tuyaux et appareils établis pour le service de leur abonnement ; qu'enfin les agents de la Compagnie ont seuls la clef du robinet de jauge ;

» Qu'en définitive, la Compagnie des Eaux se réserve tout droit de surveillance, d'entretien; qu'il suit de là que la dame Augustin n'a pu matériellement commettre aucune faute personnelle ;

» Attendu, il est vrai, que l'article 40 du contrat d'abonnement contient une clause ainsi conçue : « Les *abonnés seront exclusivement responsables envers les* tiers de tous les dommages auxquels l'établissement ou l'exécution de leur conduite pourrait donner lieu.»

» Mais attendu que cette clause ne peut être entendue dans un sens absolu et qu'elle ne saurait avoir pour effet de soustraire la Compagnie des Eaux à la responsabilité de ses propres fautes ou négligences, même de sa faute légère; que s'il en était autrement, elle constituerait une clause leonine contraire aux lois et à l'ordre public; qu'elle a donc pour unique effet de faire retomber sur les abonnés la charge de prouver les fautes ou les négligences qui lui sont imputées; qu'il échet dès lors d'examiner si, dans la cause, la Compagnie défenderesse a encouru par son fait la responsabilité du dommage à l'immeuble Brignon. »

. . . . . .

» Par ces motifs :

» Condamne les époux Augustin à payer à la veuve Brignon la somme de 8000 francs à titre de dommages et intérêts ; les condamne également en tous les dépens qui comprendront les frais de référé et d'expertise.

»Dit que la Compagnie des Eaux de la banlieue de Paris devra garantir et indemniser les époux Augustin du montant des dites condamnations en principal et *frais.* »

Le recueil de jurisprudence auquel nous empruntons cette citation, formule en ces termes le point de droit fixé par le tribunal de la Seine :

« La Compagnie des Eaux se réservant tout droit de surveillance, d'entretien et de réparation sur les branchements particuliers installés sous la voie publique, et les abonnés n'ayant que la propriété nominale de ces branchements avec la charge des frais de construction et d'entretien, la réparation des dégâts causés par le mauvais état du branchement est à la charge de la Compagnie.

» La clause du contrat d'abonnement disant que : « les abonnés seront exclusivement responsables envers les tiers de tous dommages auxquels l'établissement ou l'exécution de leur conduite pourrait donner lieu », ne saurait avoir pour effet de soustraire la Compagnie à la *responsabilité de ses propres fautes ou négligences.* »

C'est à l'échec subi par la Compagnie des eaux de la banlieue de Paris que marchent directement les villes de Roubaix et de Tourcoing avec un règlement tel que celui qui a été élaboré en leur nom.

Nous croyons inutile de pousser plus avant l'examen détaillé du règlement; toutes les autres dispositions critiquables, telles que l'interception du branchement (art. 8), la responsabilité vis-à-vis des accidents sur la voie publique (art. 11), vis-à-vis des dommages causés par les travaux (art. 13), la fermeture du robinet de garde (art. 14), l'interdiction de toucher au dit robinet (art. 13), etc. procèdent du même principe et participent au même vice, c'est-à-dire qu'elles semblent mettre les villes à l'abri de toute revendication, alors que les droits qui leur sont concédés sont formellement contestables et ont été heureusement contestés, car le jugement du tribunal de la Seine rapporté plus haut n'est pas seulement un jugement d'espèce, mais un jugement de principe ; le principe de la responsabilité des compagnies de distribution d'eaux une fois posé, en dépit de toutes dispositions contraires édictées dans un règlement en forme administrative, toutes les conséquences en découleront successivement. L'intérêt des villes de Roubaix et de Tourcoing est donc de bien se convaincre que ce n'est point par les dispositions administratives qu'elles éluderont les responsabilités civiles qui leur incombent, ni par les agissements comminatoires d'un chef de service qu'elles empêcheront les réclamations de se produire; c'est, croyons-nous, faire œuvre utile à tous que d'inviter les municipalités à y réfléchir.

Chronique Locale

ROUBAIX

Une conférence a eu lieu hier, dimanche, au local du cercle d'études du Raverdi, estaminet Millescamps, place Saint-Jean-Baptiste.

Il est cinq heures et demie quand l'assemblée élit le bureau qui se compose de MM. Sandevoir, président, Desbarbieux et Deville, assesseurs.

Le président déclare aussitôt la séance ouverte. Un assistant entonne un chant démocratique dont le refrain est repris en chœur.

Puis la parole est donnée à l'un des orateurs inscrits, M. Alfred Dupont. Celui-ci affirme qu'il est plus nécessaire que jamais d'étendre la propagande en faveur des idées démocratiques. Il indique quelques moyens pratiques à cet effet.

Faisant allusion à la question électorale, il déclare qu'il sera impossible de présenter dans beaucoup d'endroits des candidats nettement démocrates chrétiens, mais que, dans ce cas, il faudra que les candidats donnent des garanties suffisantes, c'est-à-dire, ajoute-t-il, qu'ils acceptent de défendre au Parlement les principaux points du programme démocratique.

Un autre démocrate succède à M. Alfred Dupont. Il commence par définir ce qu'il faut entendre par « démocratie chrétienne. »

« Notre parti, dit-il, n'est pas un parti confessionnel. Il englobe toute la chrétienté. Nous ne demandons pas à ceux qui y entrent s'ils vont à la messe ou s'ils n'y vont pas; s'ils pratiquent ou non les devoirs de la religion. La raison d'être de notre existence est seulement dans la lutte sur le terrain économique et social. »

Cependant, ajoute l'orateur, *nous ne craignons pas de* dire que nous nous inspirons des doctrines que le Christ a apportées au monde.

« C'est là la force des démocrates chrétiens pour le combat livré à l'individualisme qui est né de la Révolution et au collectivisme oppresseur que certains voudraient imposer à la société. »

L'orateur *cite un exemple qui, dit-il, permet de juger* ce que serait la liberté si les partisans du collectivisme arrivaient à le faire triompher :

« Pendant une réunion qui a eu lieu samedi, un démocrate demandait à l'orateur socialiste, qui l'avait précédé à la tribune, comment serait réglée la publication des journaux et comment serait entendue la liberté de réunion ; si, par exemple, les membres d'un parti d'opposition pourraient librement exprimer leurs idées, avec le nouveau régime. Et le socialiste de répondre : « Assurément non, les journaux d'opposition ne pourraient naître et la propagation des idées estimées subversives serait rigoureusement empêchée. »

« Ainsi donc, fait remarquer le conférencier, nous n'aurions rien à gagner à la substitution du régime collectiviste au régime actuel. Car le collectivisme, au lieu de procurer plus de bien-être aux *ouvriers, ne serait qu'un plagiat, une copie de la* société d'aujourd'hui, avec cette différence que les patrons seraient remplacés par un seul : l'Etat, plus impitoyable et plus brutal que certains d'entre eux ».

Mais si les démocrates chrétiens ne veulent pas du collectivisme, ils considèrent comme une erreur l'individualisme, auquel l'orateur attribue la plupart des maux dont les ouvriers sont accablés. *Il dit que la Révo*lution a donné aux citoyens la liberté la plus large, sans s'occuper des abus qu'elle pouvait entraîner.

« On ne s'est pas occupé du bien général, continue l'orateur, et c'est ainsi qu'on a oublié que la justice était au-dessus ; que la *liberté ne devait pas amoindrir la justice.*

« C'est ainsi qu'on a donné la puissance aux riches sans créer aucune loi pour empêcher l'oppression des faibles..

« En sorte que l'ouvrier se trouve sans défense en face de son patron *qui peut, en fait, lui imposer les conditions de tra*vail qui lui plaisent. L'ouvrier, poussé par la faim, est forcé de céder. »

L'orateur blâme la conduite des patrons qui agissent ainsi et il reprend la parole de Léon XIII, dans son encyclique *Rerum novarum* : « Que si, contraint par la nécessité, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, l'ouvrier accepte des conditions *que d'ailleurs il ne lui* était pas loisible de refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste. »

« C'est pour assurer un salaire suffisant pour vivre, continue l'orateur, que les démocrates chrétiens demandent, comme *réforme, le minimum de salaire.*

« Nous avons le droit, dit-il, d'exiger que la société considère la vie des hommes avant la matière. L'homme est le roi de la création et ne doit pas être subordonné à l'argent. »

L'orateur est convaincu du magnifique développement des résultats qui doivent découler de l'association professionnelle. Suivant lui, le syndicat est l'embryon de l'organisation vers laquelle tendent les aspirations des démocrates chrétiens. Il rappelle à ce propos quelques appréciations de l'abbé Lemire : « L'esclavage a été remplacé par le servage où le maître n'avait plus droit de mort sur son sujet, le salariat a été la troisième étape, et la quatrième sera la coopérative de production ».

« Faisons-nous propriétaires, s'écrie-t-il, au lieu de confier la propriété à l'Etat.

» Les démocrates chrétiens ont un plan de réformes parfaitement applicables et ils ne sont pas, comme les socialistes qui refusent toute amélioration partielle sous prétexte « qu'il faut *entretenir saignantes les plaies du peuple.* »

» Ils acceptent, au contraire, le concours de tous ceux qui veulent travailler de bonne foi. Petit à petit tout notre programme sera admis; ce sera le triomphe définitif de la démo*cratie chrétienne.* »

L'orateur est longuement applaudi et le président propose l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité.

« Les camarades réunis au siège du Cercle d'Etudes du Raverdi, après avoir entendu l'exposé des idées démocratiques, acclament le programme du parti et s'engagent à faire tout leur possible pour le faire aboutir. »

La séance est levée à 7 h. 1/2.

La station de carême à Saint-Martin. — Dimanche soir, en présence d'un auditoire qui emplissait la vaste enceinte de l'église Saint-Martin, le R. P. Joseph a traité la grave question du salut.

Il s'est attaché à en faire ressortir l'importance en montrant d'abord que tout le plan divin dans son action extérieure a pour but notre sanctification et notre salut éternel. C'est dans cette perspective que Dieu a créé et orné de tant de merveilles la nature au milieu de laquelle il nous a placés pour en faire l'objet de notre étude, de notre admiration et de nos joies physiques et morales. C'est dans cette intention qu'il a coordonné, d'une manière bien plus merveilleuse, l'œuvre admirable de notre rédemption à laquelle il s'est consacré lui-même.

Après avoir exposé toute la grandeur et la sublimité de ce plan divin, dont l'homme est l'objet privilégié, le prédicateur en a déduit l'importance que nous devons attacher nous-mêmes à la grande affaire de notre salut, importance que nous devons élever à la hauteur de celle dont Dieu nous indique la valeur par tout ce qu'il a fait et fait encore pour nous sauver.

Le R. P. Joseph conclut en adjurant ses auditeurs à travailler avec énergie et persévérance à cette œuvre capitale qui est le seul but de notre vie sur cette terre et à laquelle toutes les autres doivent être subordonnées.

A partir d'aujourd'hui lundi, une instruction sera donnée chaque soir, à six heures.

Une rixe rue des Longues-Haies. — Samedi, vers minuit, les agents de patrouille rue des Longues-Haies, entendirent des injures et des cris, se hâtant au pas de course dans cette direction; ils aperçurent plusieurs individus paraissant ivres qui se livraient à une scène de pugilat.

A la vue de la police, les combattants eurent tôt fait de décamper; l'un d'eux néanmoins put être arrêté et conduit au poste. *Il a déclaré se nommer Jean Ockerman*, journalier, demeurant rue du Fontenoy.

Menus faits. — Cinq chiens ont été mis en *fourrière dans* la journée de samedi et un rapport a été rédigé à la charge d'un propriétaire.

— Un cabaretier de la Grande Place, M. P. D..., a été l'objet d'un procès-verbal, dans la nuit de samedi à *dimanche, pour* avoir conservé des clients dans son établissement après l'heure de la retraite.

Wasquehal. — *Une conférence sur Versailles.* — Dimanche soir, à sept heures, a été donnée, dans une des salles de l'école communale de garçons, à Wasquehal, une conférence par M. Merchier, professeur au Lycée de Lille, et secrétaire de la Société de Géographie. Le sujet de la conférence était le suivant : Versailles. M. Merchier l'a traité avec la plus grande clarté.

A maintes reprises, des applaudissements ont accueilli cette très intéressante conférence. Des projections lumineuses très réussies ont aidé beaucoup le public à suivre *l'éminent conférencier.*

— *Le Triduum préparatoire au Temps pascal.* — C'est aujourd'hui, lundi, mardi et mercredi qu'aura lieu, dans la paroisse de Wasquehal, le Tridum préparatoire au Temps pascal.

On sait que c'est M. l'abbé Bœdt, vice-doyen, curé d'Estaires, ancien curé de Wasquehal, qui donnera les trois sermons aux salats de huit heures du soir.

— *Une sortie du « Rallument ».* — La société d'anciens militaires *Le Rallument* a fait, dimanche, une *sortie dans le village.* Précédée de tambours et clairons, la société, au grand complet, s'est rendue chez plusieurs de ses membres protecteurs ou sociétaires. La réunion mensuelle a eu lieu ensuite au local, café Lejeune-Mullez. Le plus grand esprit de camaraderie et la plus grande gaîté, n'ont cessé de régner durant la sortie et pendant la réunion.

Fiers. — *Une conférence avortée.* — La réunion électorale qui devait se tenir hier dimanche à l'estaminet du Faisan Gris n'a pu avoir lieu faute d'auditeurs. Bravant la cectitude d'un échec, une dizaine de collectivistes du Brœucq avaient gagné, vers six heures et demie du soir, le village de Fiers, faisant escorte aux citoyens Marie et Servais, les deux orateurs inscrits. Mais ces Messieurs n'ont pas pris la parole, l'auditoire étant trop restreint.

Fiers-le-Breucq. — UN VOL DE 400 FRANCS. — Dimanche soir, le bruit se répandant dans le hameau du Breucq qu'un vol assez important avait été commis, à la tombée de la nuit, dans une maison habitée de la ruelle de Neuville.

Dans l'une des maisons qui bordent cette ruelle assez *fréquentée*, demeure M. Auguste Pennel, son fils Louis, sa fille Honorine, âgée de 18 ans, et sa vieille mère, Saturnine Pennel, âgée de 94 ans.

Depuis le retour du jeune homme, un peu d'aisance était entrée au logis et pendant près de deux ans, la famille avait pu économiser environ 400 francs.

Cet argent se trouvait placé dans une caisse en fer blanc ayant contenu des produits chimiques et affectant la forme d'une grande tirelire avec une ouverture pour l'introduction des pièces d'argent ou d'or. Cette caisse en fer blanc était elle-même renfermée dans un coffre situé dans la chambre à coucher du père. Il y avait en outre une bourse de 45 francs cachée sous le matelas du lit.

Dimanche soir, la demoiselle Pennel quittait la maison à sept heures un quart environ, laissant sa grand'mère seule, pour se rendre chez sa tante, Mme Droulez, au chemin de l'Epinoy.

A huit heures un quart, la jeune fille revint chez elle, prit un pot au lait et ressortit pour chercher sa provision à la ferme Selosse.

A son retour, vers huit heures et demie, elle éprouva la plus vive frayeur en voulant pénétrer dans sa maison. Dans le corridor elle se heurta à deux inconnus qui la bousculèrent et prirent la fuite. Le premier moment de frayeur passé, Mlle Pennel songea à faire poursuivre les deux voleurs, mais déjà il était trop tard; ils avaient pris le large en se dirigeant sur Wasquehal, et emportant toutes les économies de la famille.

Informé du fait, M. Alexandre Cocheteux, garde-champêtre du Breucq, s'empressa de prévenir la gendarmerie qui ouvrit immédiatement une enquête. Certains indices relevés par la jeune fille font espérer que les voleurs seront découverts.

VENDRE DU BON
VENDRE BEAUCOUP
VENDRE BON MARCHÉ

Telle est la devise de la grande laiterie d'Oostcamp qui vend en ce moment son délicieux beurre **3,30** le kilog.

A ce prix tout le monde peut en manger.

Rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

WATTRELOS

Deux réunions de l' « Union Sociale et Patriotique » ont eu lieu dimanche, au Touquet et au Sapin-Vert. Nous en donnons plus loin le compte-rendu.

La bénédiction des autels de l'église du Crétinier. — La bénédiction des autels latéraux de l'église Saint-Vincent-de-Paul, au Crétinier, a eu lieu dimanche après-midi. Les trois nefs de la belle église de cet important quartier étaient remplies quand les vêpres ont commencé. M. le chanoine Carlier, vicaire général, était assisté de MM. Lejeune, curé-doyen de Wattrelos, et Coquériaux, curé de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul.

Après le chant du *Magnificat*, M. le chanoine Carlier a procédé, selon les rites, à la bénédiction des deux autels des nefs latérales, dont l'un, celui de gauche, est consacré à la Vierge, sous le vocable de Notre-Dame de Lourdes, et l'autre, à saint Joseph. Deux belles statues y ont été placées, et les autels, pour la circonstance, étaient richement garnis de fleurs et de gracieuses décorations. L'aspersion de l'eau bénite et l'encensement des autels ont eu lieu alors, suivis des oraisons, et M. le chanoine Carlier est monté en chaire.

Prenant texte du verset du psalmiste : « *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum.* Que vos autels sont aimés, Dieu des vertus ! » l'éminent prédicateur a célébré, en des termes élevés, et inspirés par une foi profonde et communicative, la Vierge et St-Joseph, établissant la puissance de leur intercession auprès du Très-Haut, et donnant à l'auditoire les moyens à employer pour obtenir la protection de la mère du Christ et celle de l'artisan de Nazareth.

Saint Joseph doit être intercédé principalement comme patron de la bonne mort, a dit M. le chanoine Carlier, et il faut aussi l'invoquer pour obtenir la paix et l'union entre les époux, lui qui fut l'époux modèle de la plus pure des vierges. Il faut l'implorer pour assurer le bonheur dans la famille, pour que les enfants sachent respecter leurs parents, et que ceux-ci aient la grâce de leur donner une éducation chrétienne.

La sainte Vierge, en ces temps d'impiété, a voulu *manifester d'une façon éclatante la puissance de son inter*cession auprès de Dieu, par les miracles de Lourdes : c'est pourquoi la statue de l'Immaculée Conception surmonte l'autel consacré à la Mère du Sauveur.

Comment peut-on se rendre digne de la protection de la Vierge et de saint Joseph ? telle a été la seconde partie de l'allocution de M. le chanoine Carlier. C'est en vivant chrétiennement que l'on obtient cette précieuse faveur. Et le temps pascal est une excellente occasion pour cela. S'adressant à la population du Crétinier, le prédicateur s'est félicité de ce qu'elle pouvait aujourd'hui grâce à la création de l'église Saint-Vincent-de-Paul, remplir ses devoirs religieux avec facilité, les difficultés de l'éloignement n'existant plus.

M. le chanoine Carlier a saisi l'occasion de reconnaître et de louanger en termes fort délicats la part très active prise par M. l'abbé Lejeune, doyen de Wattrelos, dans la création de l'église du Crétinier. Il a célébré son dévouement en cette circonstance, son zèle empressé, et aussi l'abnégation avec laquelle il a accepté le sacrifice de la division de sa grande paroisse. Il a enfin félicité M. l'abbé Coquériaux des efforts intelligents qu'il déploie dans la formation de la nouvelle paroisse, et a adressé à la population du Crétinier des remerciements pour l'empressement qu'elle met à assister aux offices, témoignage éloquent de sa foi chrétienne.

Le salut a clôturé la cérémonie, qui a pris fin à quatre heures et demie.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Wattreuw, 39, rue Saint-Jacques.* 2765

Une conférence sur la Grèce antique à la Société de Géographie. — La Société de Géographie a clôturé, dimanche, ses réunions de la saison 1897-1898 par une instructive et attrayante conférence qui a été donnée par M. Ardaillon, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Lille.

M. Ardaillon est un ancien élève de l'Ecole Française d'Athènes ; c'est dire qu'il connaît à fond la Grèce dont il a parlé, avec une très grande compétence, hier à la Société de Géographie.

Les Grecs d'autrefois — dit le conférencier — n'étaient pas seulement un peuple d'artistes et de poètes. Ce serait s'en faire une idée incomplète, car ce peuple a eu sa vie économique et sa vie sociale propres et il a apporté à ces problèmes économiques et sociaux des solutions qui lui sont propres.

A l'appui de cette thèse, M. Ardaillon se propose de parler d'une grande mine antique, qui existe encore de nos jours, les mines de plomb argentifère du Laurium, puis d'une ville qui a eu autrefois une grande réputation comme ville religieuse et comme ville de commerce, Délos.

Sur les mines du Laurium, M. Ardaillon donne, sur l'exploitation dans l'antiquité, de très curieux détails qui prouvent que les moyens d'extraction du minerai étaient déjà très perfectionnés.

Détail intéressant : Au temps de Périclès, 20,000 esclaves étaient occupés dans les mines du Laurium, ce qui donne une preuve de leur importance.

Les procédés d'extraction, de lavage et de copellation *ne différaient guère des procédés modernes. L'argent* qu'on retirait de ces minerais était très pur, aussi la monnaie du Laurium faisait prime sur tous les marchés du monde. Quatre à cinq milliards de francs ont, en quatre siècles, été retirés de ces mines d'argent. Ce sont surtout ces mines qui ont fait la fortune d'Athènes.

M. Ardaillon aborde ensuite la seconde partie de sa conférence : l'ancienne ville religieuse et commerciale de Délos, ville placée sur un rocher des cyclades de 4 kilomètres de longueur et 1500 mètres de largeur.

Ce fut — dit le conférencier — d'abord une œuvre de pèlerinage, où les Grecs allaient adorer Apollon. A l'époque de Périclès, le monde grec tout entier envoyait des députés célébrer le culte d'Apollon à Delphes.

Ici encore, le conférencier apporte les détails les plus curieux sur le culte d'Apollon, sur les richesses du temple, biens mobiliers ou immobiliers qui s'élevaient à des sommes considérables (puisqu'il y avait pour douze à treize millions de francs de vaisselle d'or et d'argent et d'objets mobiliers). Viennent ensuite les descriptions des cérémonies du culte, des danses nationales, etc.

Mais à côté de la religion qui attirait un grand nombre de Grecs chaque année à Délos, il y avait aussi le commerce.

Délos était un port où se concentraient toutes les marchandises de l'Orient. Ce fut le principal port de transit de l'antiquité. Il fut déclaré port franc par les Romains. Aussi il s'était établi à Délos des armateurs, des négociants, des banquiers.

Les armateurs y avaient construit des magasins, des docks destinés à recevoir les produits de tous genres qui s'y chargeaient. Ces armateurs et négociants appartenaient à tous les pays de la Méditerranée et ils se formaient en corporation suivant leur nationalité : élevant des compagnies de commerce excessivement puissantes et très riches, ainsi qu'en témoignent les vestiges des anciennes maisons de Delphes, ornées d'œuvres d'art du plus grand prix.

Aujourd'hui Délos est tout à fait oublié. C'est injuste, dit M. Ardaillon, car l'Ecole d'Athènes a fait là, avec peu de ressources, des fouilles importantes et a découvert de véritables richesses artistiques.

Il y a là une œuvre considérable qui a une importance plus grande qu'une importance scientifique, car il est bon que la France occupe en Orient un rang honorable : or, ceux *qui travaillent* dans cette petite île perdue travaillent, somme toute, pour le prestige de la France, c'est pourquoi ils méritent d'être encouragés.

La belle causerie de M. Ardaillon a été fort goûtée par tout l'auditoire qui l'a sincèrement applaudi.

Cette conférence nous fait souhaiter d'entendre, à la prochaine saison, le distingué hellénisto nous parler de la Grèce moderne.

La conférence de M. Boon. — La conférence organisée par l'Association des anciens élèves de l'Ecole industrielle de Tourcoing avait attiré un public select à la salle de Géographie, dimanche à sept heures du soir.

M. Tiberghien annonce au public que M. Jourdain, président du conseil d'administration de l'école et président d'honneur de l'Association des anciens élèves, s'est excusé de ne pouvoir *présider la séance*; il rappelle la distinction académique dont M. Jourdain a été récemment honoré et le fait chaleureusement applaudir par l'assistance.

Il présente ensuite au public le conférencier, M. A. Bonn, chimiste au laboratoire du Ministère des Finances, professeur à l'Union française de la Jeunesse, à Lille.

M. Bonn prend la parole et développe l'origine et les emplois du charbon de terre. Notre siècle, qu'on a appelé le siècle de la vapeur et de l'électricité, pourrait aussi s'appeler le siècle du charbon.

Après nous avoir montré l'origine du charbon et démontré à l'aide d'intéressantes projections les végétaux et mollusques qu'on y trouve, le conférencier nous conduit dans les mines où l'on extrait la houille. Il passe ensuite à ses différentes applications et s'arrête longuement à la fabrication du gaz d'éclairage qu'il nous explique en détail. Passant ensuite aux sous-produits du charbon, tels que le goudron de houille, l'aniline, la fuschine, il fait quelques intéressantes expériences et nous dit un mot de l'avenir de la chimie des parfums ainsi que des dernières applications en médecine de ces sous-produits tels que l'antipyrine, la saccharine, etc.

Le conférencier est vivement applaudi. M. Tiberghien remercie le public et formule le vœu que M. Boon traite prochainement en conférence Pasteur et ses travaux.

Une conférence collectiviste au quartier de l'Epinette. — La conférence, organisée par les militants du parti collectiviste, à l'estaminet tenu par M. Vermeesch, n'avait attiré qu'une trentaine de personnes. Les citoyens Devraigne et Descheerdeer n'ont fait que rééditer les discours qu'ils ont placés aux précédentes réunions. Aucun incident n'est à signaler.

Le Cercle sténographique de Tourcoing. — Dans une récente séance, le Cercle sténographique de Tourcoing, marchant toujours de l'avant, en dépit des nombreuses difficultés qu'il rencontre, vient de décider d'adjoindre, au cours de sténographie méthode Duployé, un cours selon la méthode Prévost-Delaunay. Il y sera également enseigné deux systèmes de machines à écrire, des meilleures marques, car, de deux machines qu'il possédait, leur nombre est maintenant porté à quatre.

Deux méthodes de sténographie, quatre machines à écrire, voilà certainement plus qu'il n'en faut pour former des sténographes-dactylographes accomplis.

Désormais, les cours se feront de la façon suivante : jeudi, sténographie méthode Duployé, machine à écrire Yost; vendredi, sténographie méthode Prévost-Delaunay, machine à écrire Remington. Les cours commenceront à huit heures du soir.

Les personnes désireuses de les suivre peuvent se faire inscrire au siège de la société, café Delvoye, place de la République. La cotisation est de deux francs par an.

Les dames sont également admises.

Une retraite au Sacré-Cœur. — A partir de mardi prochain, une retraite sera donnée au Sacré-Cœur pour les jeunes gens qui fréquentent le patronage.

Les sermons, par M. l'abbé Delporte, aumônier des Hospices de Roubaix, auront lieu chaque jour au salut de six heures, excepté le premier vendredi du mois, où le salut sera chanté comme de coutume à huit heures.

Un cheval qui prend peur. — Dimanche vers midi, le domestique de M. Albert Masurel avait arrêté, rue Saint-Jacques, la voiture qu'il conduisait et était entré chez M. Ségard-Dedourge, chapelier; le cheval prenant peur tout à coup, partit à fond de train dans la direction de la Grand'Place où il fut arrêté par deux courageux cochers de place, MM. Emile Mahieu et Charles Mangin.

A cette heure, les dimanches, la rue Saint-Jacques et la Grand'Place sont toujours très fréquentées, et il est heureux qu'il n'y ait pas eu d'accidents de personnes.

La chasse aux fraudeurs. — Dimanche vers quatre heures, des douaniers arrivaient à toute vitesse en voiture et s'arrêtaient à l'entrée de la gare; là ils s'informèrent du passage d'une voiture qui avait dû les précéder de peu. Ayant appris que le dit véhicule était remonté par la rue du Conditionnement, ils prirent à fond de train cette direction. On ignore s'il y a eu capture.

Mouvaux les Francs. — *La bénédiction de la nouvelle chaire de vérité à l'église Saint-François d'Assises.* — Dimanche à trois heures, a eu lieu, à l'église Saint-François d'Assise, l'imposante cérémonie de la bénédiction de la nouvelle chaire de vérité.

L'intérieur de l'église présentait un air de fête ; la nef du milieu et les deux nefs latérales étaient décorées *avec goût. La nouvelle chaire, dont nous avons déjà* donné la description, offrait ses formes élégantes. On admirait beaucoup la pureté des lignes, les moulures fouillées, les appliques de cuivre finement ciselées.

Il n'était pas trois heures que déjà toutes les places étaient occupées.

Après la célébration des vêpres, M. l'abbé Gaymay, curé de Saint-Germain à Mouvaux, a béni la chaire.

Puis M. l'abbé C. Lecomte, préfet des études à l'institution du Sacre-Cœur, a prononcé un éloquent sermon. D'une voix chaude et expressive, l'orateur a fait, pour ainsi parler, l'apologie de la chaire de vérité. Du haut de la chaire sont exultés les grandeurs et les merveilles de la parole de Dieu. Du haut de la chaire, la parole divine porte la joie au monde. Le prédicateur a ensuite fait connaître les dispositions dans lesquelles il faut entendre la parole de Dieu.

Ce sermon, empreint d'une émotion communicative, a fait une grande impression sur l'assistance.

Un salut solennel, suivi de la bénédiction du St-Sacrement, a clôturé cette belle et imposante cérémonie.

LES PREMIÈRES COMMUNIONS

du dimanche 27 mars

Les belles et touchantes cérémonies des premières communions ont commencé, hier dimanche, à Tourcoing et dans un certain nombre de communes de la région. Une agréable journée de printemps avait heureusement succédé à la température maussade et pluvieuse de ces derniers jours.

A TOURCOING

A NOTRE-DAME DE LOURDES la cérémonie a été particulièrement imposante.

Les enfants, au nombre de plus de